



2 MAI 2017

FEDERATION FRANCAISE DE CARROSSERIE : sa représentativité reconnue !

Les résultats de la mesure d'audience des organisations patronales faite par la Direction Générale du Travail ont été présentés ce mercredi 26 Avril 2017.

Ainsi, nous avons le plaisir de vous confirmer qu'au terme de [l'Art. L. 2152-1 du Code du Travail modifié par la LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 35 \(V\)](#),

La FEDERATION FRANCAISE DE CARROSSERIE avec 13,63% des salariés de la branche des Services de l'Automobile est reconnue ORGANISATION PATRONALE REPRESENTATIVE.

Notre Fédération, forte de :

- Ses 172 ans d'existence,
- Ses 3 branches : Constructeurs, Equipementiers et Réparateurs,
- Son Centre de Formation d'Apprentis (qui fait partie du réseau des CFA pilotes de l'ANFA)
- Son rôle précurseur dans l'Automobile :
 - o Co-fondatrice de l'UTAC et du Mondial de l'Automobile,
 - o Coactionnaire du salon EQUIP AUTO,
 - o Propriétaire organisatrice du salon SOLUTRANS,
- Ses nombreux adhérents,

Confirme ainsi son audience, sa représentativité et a plus que jamais à cœur de soutenir l'activité de ses adhérents et la volonté de poursuivre sa contribution à leur pérennité économique.